

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA17 17277**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 6 mars 2017 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA17 17277 :** Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Expérience Côte-des-Neiges »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 15 mars 2017.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Katerine Rowan, avocate